

# RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

## KIRAO MULTICAPS

**Exercice du  
01/01/2023 au  
29/12/2023**

- Commentaires de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

## **L'objectif de gestion**

FCP de classification actions des pays de la zone euro, éligible au PEA, il est investi à 83% minimum en actions de l'Union Européenne. Le FCP, a pour objectif long terme d'obtenir une performance annualisée supérieure à celle de l'indice synthétique 70% Cac All Tradable Net Return (dividendes réinvestis) + 30% Euro Stoxx Total Market Index Net Return (dividendes réinvestis). L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances sans contrainte sur la stratégie de gestion

## **Stratégie d'investissement**

La composition du portefeuille dépendra du choix discrétionnaire des gérants du fonds et la répartition du portefeuille en termes de capitalisations boursières n'est pas prédéfinie. Le process de gestion du FCP s'appuie sur une analyse fondamentale financière et stratégique fortement internalisée. L'équipe de gestion produit elle-même ses modèles de prévisions de résultats de génération de cash-flow et de valorisation ainsi que ses fiches de suivi. Elle n'a recours aux bureaux d'analyse externes (brokers) qu'en aval de sa propre analyse afin de comparer ses attentes et son jugement par rapport à celui émis par la Place.

KIRAO MULTICAPS est exposé à hauteur de 60% minimum et 100% maximum en actions de la zone euro. A titre accessoire, le fonds ne s'interdit pas de saisir des opportunités sur les marchés européens, hors zone euro, à l'exclusion des pays émergents. Le FCP peut dès lors être exposé à un risque de change de 10% maximum.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP et aussi pour diminuer l'exposition du FCP au marché actions le cas échéant des titres obligataires et des titres de créances négociables, de nature privées ou publiques et sans contrainte de notation peuvent figurer à l'actif du portefeuille à l'exception des obligations spéculatives (selon l'analyse de la société). Le fonds pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle. Il s'agira essentiellement d'OPCVM monétaires gérés par des entités externes, pour gérer la trésorerie. L'ensemble des expositions relatives à cette catégorie d'actifs ne peut excéder 17% du portefeuille du FCP.

Le FCP se réserve la possibilité de recourir aux produits dérivés, négociés sur des marchés réglementés et organisés français, dans le seul but de couvrir les risques actions ou de change

## KIRAO MULTICAPS

Part C : +6%

Part I : +7.3%

Part K : +7.1%

Part N : 8.3%

En 2023 Kirao Multicaps a progressé de 7.3% (part i) contre +17.9% à son indice de référence. Les explications à cet écart sont très simples : deux titres coûtent près de 8 points de performance. Sans Alstom ni Clariane la performance du fonds (part i) aurait été de 15% ! La contre-performance sur ces deux titres a essentiellement été enregistrée en septembre-octobre. Ce bimestre maudit a ainsi affiché une sous-performance de -8.2 points. Une analyse chronologique avec un découpage en trois périodes permet de bien se rendre compte de cet événement certes puissant mais ponctuel qui ne doit pas remettre en cause la qualité du travail d'analyse accompli par l'équipe de gestion.

### Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 août : l'indice en ligne de mire

Durant cette période la performance de Kirao Multicaps est restée connectée à celle de son indice (12.3% KM part i, vs 14.0%). La performance s'est construite de manière très satisfaisante avec une contribution brute de 10.3 points pour le Top 10 qui a pesé 47.8% en moyenne. Toutes les lignes du Top 10 ont affiché une performance absolue positive sur la période et seule la performance de Bureau Veritas est inférieure à 10% (3.6%). La performance hors top 10 a été dégradée par celle de Clariane (contrib -1.4pt) si bien que la performance moyenne de ces lignes a été de +6.3% (+8.7% retraitée de Clariane) contre +22.7% pour le Top 10.

	Poids moyen *	Performance *	Contribution brute*
Sopra	9,6%	46,5%	4,2%
Alstom	7,9%	12,6%	0,9%
LVMH	5,9%	19,3%	1,1%

Stellantis	4,1%	37,9%	1,5%
Cap Gemini	3,9%	12,0%	0,49%
UCB	3,9%	13,5%	0,43%
Sanofi	3,4%	14,4%	0,5%
Bureau Veritas	3,8%	3,6%	0,2%
Sodexo	2,7%	10,7%	0,3%
Elis	2,7%	30,80%	0,8%
	<b>47,84%</b>		<b>10,30%</b>

Période 31/12/22 - 30/08/2023

### **Septembre-octobre 2023 : octobre noir !**

En septembre Kirao Multicaps a enregistré une contre-performance de -2.5 points sans raisons spécifiques véritables ; Alstom a contribué à hauteur de -90bp sur des anticipations de commandes un peu faibles ; nous estimions à raison que ce point était de peu d'importance. Le reste de la contreperformance de -160bp a été le fait des sociétés sensibles à la consommation (LVMH, Kering, Hermes, Hugo Boss, Fnac, Ceconomy, Seb, Delonghi, Beneteau, Fontaine Pajot, Philips).

En octobre Kirao Multicaps a contre-performé de -5.7 points du fait essentiellement de Alstom et Clariane (-4 points en cumul). Pour des raisons différentes, opérationnelles pour Alstom et « politiques » chez Clariane, les deux sociétés rencontrent des problématiques bilantielles qui devront se résoudre par des augmentations de capital.

Sopra et UCB ont malheureusement complété ce sombre tableau avec des contributions respectives de -1.3 et -0.5 points. Nous écrivions alors que les relatives mauvaises nouvelles sur ces deux titres (T3 de Sopra considéré comme légèrement décevant et annonce de l'approbation par la FDA du futur blockbuster d'UCB entaché par une mise en garde concernant les patients dépressifs) étaient sans conséquences sur nos attentes bénéficiaires. En conséquence nous avons conservé et même renforcé nos positions sur ces deux sociétés alors très faiblement valorisées. Grand bien nous en a pris !

Au total ces deux mois ont coûté 8.2 points soit 80% de l'écart négatif de l'année.

### **Novembre – décembre : début de recovery !**

Sur cette période Kirao Multicaps a surperformé son indice de 1 point (+11.5% vs +10.5%) notamment alimenté par les performances de Sopra et UCB. Nous retrouvons Sopra parmi les plus forts contributeurs en novembre et en décembre (+1.47 points en cumul) et UCB en décembre (+0.77).

L'identification des faiblesses bilantielles de Alstom et Clariane nous a conduits à céder la quasi-totalité de ces lignes et corrélativement à initier/renforcer de nouvelles positions.

Ainsi à fin décembre le fonds était exposé à 5.7% aux titres suivants : Nemetschek, Biomerieux, Brunello Cucinelli, AIK Abello, Elmos Semiconductor et Carl Zeiss Meditec.

Au final l'année aura été marquée par deux mois et deux titres. L'analyse chronologique, avec un découpage en trois périodes, permet de bien se rendre compte de l'impact certes puissant mais ponctuel de ces deux investissements, qui ne doit pas remettre en cause la qualité du travail d'analyse accompli par l'équipe de gestion.

### **Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

#### **Rémunération versée au titre de l'exercice clos le 29 décembre 2023**

<b><u>Année</u></b>	<b><u>2023</u></b>
<i>Tous les collaborateurs (15 ETP)</i>	En K€
<b>Rémunération fixe</b>	1 060
<b>Rémunération variable</b>	153
<i>Dont variable non différé</i>	153
<i>Dont variable différé</i>	0

#### **Informations générales relatives à la politique de rémunération**

KIRAO a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences réglementaires.

Les mesures liées au paiement de rémunération variable ne s'appliqueront qu'à partir de l'exercice 2017 qui sera le premier exercice complet de performance.

La part fixe de la rémunération des collaborateurs salariés de KIRAO AM est décorrélée de la performance des Fonds gérés. La part variable de la rémunération est, quant à elle, évaluée à partir de la réalisation d'objectifs. Elle rémunère la performance des collaborateurs concernés au regard de critères principalement qualitatifs.

La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale et n'incite pas à une prise de risque excessive des collaborateurs.

Les collaborateurs, en particulier les gérants de fonds ou de mandats sont évalués sur le respect des engagements pris par Kirao en matière de risque de durabilité.

Conformément à la réglementation en vigueur, la rémunération des collaborateurs considérés comme « preneurs de risques » est soumise au dispositif suivant :

50% de la rémunération variable est versée en parts d'OPC

40% de son montant global est différée sur trois ans

Aucune rémunération variable ne sera versée en cas de résultat négatif de la société

Le RCCI ou son délégataire vérifie l'adéquation des rémunérations versées à la politique de rémunération.

La politique de rémunération ainsi que l'identification des preneurs de risques sont évalués, a minima, annuellement, par le comité de surveillance.

Le détail de la politique de rémunération est consultable sur le site internet de la société.

### **Cadre général de la politique ESG**

Les fonds KIRAO promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales, même si ce n'est pas le caractère primaire des décisions de gestion, et investissent dans des entreprises qui ont de bonnes pratiques en matière de gouvernance.

KIRAO accorde une place centrale à l'analyse financière qui est au cœur du processus de sélection des entreprises en portefeuille. L'objectif d'une telle analyse, basée sur le triptyque rupture-solidité-valorisation, est d'identifier des cibles d'investissement dont la croissance bénéficiaire s'accélère sous l'effet d'une rupture et n'est pas valorisée. Du fait d'une focalisation sur les ruptures, l'équipe de Gestion est régulièrement amenée à analyser la transformation des modèles d'affaires des entreprises. Celles-ci peuvent être la résultante de plusieurs transitions liées à des enjeux ESG : la transition numérique, la transition liée à l'énergie et l'écologie, les mouvements démographiques et leur

conséquence (notamment sur les questions alimentaires ou de mobilité). Par conséquent, KIRAO adopte une démarche d'intégration des éléments ESG de manière à enrichir ses connaissances et mieux appréhender le couple opportunités/risques des investissements. KIRAO est également convaincu que les entreprises dont les dirigeants positionnent l'ESG au cœur de la stratégie performeront davantage dans la durée.

La démarche extra-financière de KIRAO repose sur les 3 axes principaux décrits ci-dessous :

- **L'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement**

Elle s'effectue à deux niveaux distincts, tout en étant complémentaires. KIRAO a défini une grille de notation ESG (analyse de 1<sup>er</sup> niveau), permettant d'évaluer la performance extra-financière des sociétés en portefeuille, ou faisant partie de notre Univers d'investissement<sup>1</sup>. Les indicateurs intégrant cette grille ont été sélectionnés pour leur pertinence en matière d'analyse ESG, en considérant également l'accessibilité à la donnée. L'équipe de KIRAO s'appuie principalement sur deux fournisseurs de données, MSCI ESG Research et Gaïa Research (Ethifinance), afin d'alimenter cette grille de notation ESG.

Par ailleurs, nous estimons qu'il est nécessaire de réaliser une analyse ESG interne, complémentaire, fine et qualitative des émetteurs, afin d'évaluer pleinement les performances de ces derniers en matière de durabilité. C'est en ce sens, que nous avons développé une matrice propriétaire de notation extra-financière, dénommée « Atlas » (analyse de 2<sup>nd</sup> niveau). Cette dernière intègre des critères quantitatifs et qualitatifs de manière à évaluer la performance ESG des émetteurs. A la différence de la grille de notation ESG, qui donne une image présente des performances ESG, la matrice « Atlas » analyse les performances ESG historiques des émetteurs.

Au sein d'« Atlas », la Gouvernance joue un rôle central car c'est un sujet transversal, agnostique aux différents secteurs. Par ailleurs, l'analyse du management et des organes de contrôle nous informent sur la pertinence de la stratégie à long terme des entreprises et permet de mieux caractériser le profil de risque associé. Elle détermine également la notion de culture d'entreprise qui, si elle est partagée par les différents membres et parties prenantes, contribue à un meilleur équilibre social au sein des organisations et de leur environnement. Les sujets Sociaux ou Environnementaux présentent une « matérialité » plus ou moins grande selon les secteurs étudiés. L'analyse est bâtie autour d'un tronc commun et peut être enrichie de critères plus spécifiques en fonction du secteur étudié.

Pour plus d'informations sur nos deux méthodologies d'analyse ESG, veuillez-vous référer au Code de Transparence, accessible depuis le site internet de KIRAO : <https://kirao.fr/esg/>

- **Une politique d'exclusion**

---

<sup>1</sup> L'univers d'investissement est composé des valeurs appartenant aux indices/panier suivants, retraités des doublons : EuroStoxx TMI, le CAC All-Tradable, et le périmètre Small&Midcaps France couvert par Ethifinance.

L'analyse fondamentale réalisée par l'équipe de gestion de KIRAO permet d'exclure de facto des sociétés aux perspectives de croissance ternes du fait de tendances lourdes et négatives que subit leur secteur d'activité. De ce fait, KIRAO exclut les entreprises impliquées dans les secteurs du tabac, du charbon, et des hydrocarbures non-conventionnels (gaz et pétrole de schiste et sable bitumineux), quel que soit leur positionnement dans la chaîne de valeur. Nous excluons ainsi de notre univers les sociétés réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans ces activités.

KIRAO exclut également de son périmètre d'investissement des sociétés qui ne respectent pas les règles ou conventions internationales, telles que le Pacte Mondial de l'ONU, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail. KIRAO exclut également les sociétés impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées, dans le respect de différentes conventions internationales adoptées par la France<sup>2</sup>. KIRAO dispose à ce titre d'une liste d'émetteurs faisant l'objet d'une exclusion qui est tenue à jour régulièrement. Ces titres ne font pas partie de l'Univers d'investissement et ne sont pas susceptibles de l'intégrer. Aucun ordre correspondant à cette liste ne peut être réalisé à travers la plate-forme de passage d'ordres.

- **L'engagement actionnarial**

L'intégration ESG se déploie naturellement à travers notre engagement actionnarial qui s'exerce à deux niveaux :

1/ Tout d'abord, KIRAO exerce systématiquement les droits de vote attachés aux titres des émetteurs en portefeuille, et ce, quel que soit le % du capital ou des droits de votes détenus. Les gérants portent une attention particulière aux résolutions portant sur les questions de gouvernance (indépendance et diversité des profils), de rémunération et de droit des actionnaires minoritaires. De ce fait, l'analyse du management et des organes de contrôle, l'éthique des affaires, la politique de rémunération des dirigeants exécutifs ainsi que la préservation des intérêts des actionnaires minoritaires sont des sujets centraux constitutifs de nos analyses. KIRAO souhaite engager un dialogue actionnarial avec les sociétés qui posent question sur ces sujets.

2/ D'un autre côté, à travers un dialogue continu, KIRAO souhaite engager les sociétés sur des problématiques spécifiques, afin qu'elles puissent améliorer leur pratique à long-terme (amélioration de la transparence, des ambitions sociales et/ou environnementales, etc.).

## **Objectifs et performance extra-financière en 2023**

---

<sup>2</sup> Conventions d'Ottawa (mines antipersonnel), Convention d'Oslo (armes à sous-munitions), Convention sur les armes biologiques ou à toxines (armes biologiques), et la Convention sur l'interdiction des armes chimiques – CIAC.



A travers sa démarche d'investissement responsable décrite ci-dessus, KIRAO cherche à atteindre pour KIRAO Multicaps :

- Une note ESG moyenne supérieure (i.e meilleure) à la note ESG moyenne de l'Univers d'investissement, retraité des 20% des émetteurs les moins performants (qualifié comme l'Univers d'investissement ESG).

La mesure de cet objectif se fait à travers l'analyse de notre grille de notation ESG, dont le taux de couverture pour les fonds est supérieur à 90% (en nombre d'émetteurs ou en pourcentage de l'actif net des fonds).

**Au 29 décembre 2023, la note ESG de KIRAO Multicaps est de 69,8/100 à comparer à la note de l'Univers d'investissement ESG qui est de 66,4/100.**

- Le suivi d'un indicateur dans chacune des catégories suivantes :
  - o **Gouvernance** : Taux d'indépendance des membres du conseil<sup>3</sup>. Il est la garantie d'un équilibre des pouvoirs au sein du conseil d'administration entre membres exécutifs et/ou ayant un intérêt économique et membres prémunis de tout conflit d'intérêt.
  - o **Environnement** : Intensité carbone Scope 1&2 (tonnes de CO2e / CA en M€). Elle mesure les émissions directes des gaz à effet de serre et indirectes liées à l'énergie et a pour objectif de mesurer l'impact d'une activité sur le climat.
  - o **Social** : Taux moyen de femmes au Comex (%). Il permet d'évaluer la mixité dans les instances de direction opérationnelle complétant la loi Copé-Zimmermann qui cible uniquement le conseil d'administration.
  - o **Droits Humains** : la note moyenne de niveau de controverse<sup>4</sup> (source : module dédié dans la plateforme MSCI ESG Manager). Elle caractérise la réputation de l'entreprise et le niveau de prime de risque associé.

Chaque indicateur se compare à l'Univers d'investissement de départ selon une fréquence mensuelle (dernier jour de cotation du mois). KIRAO a l'objectif, qu'à minima, 2 des 4 indicateurs définis fassent mieux que l'univers d'investissement de départ. Pour KIRAO Multicaps, les indicateurs de Gouvernance et Environnemental ont été retenus.

---

<sup>3</sup> Moyenne pondérée des émetteurs pour lesquels 1 point a été attribué selon la méthodologie de notre grille de notation ESG : 1 point est attribué si le taux d'indépendance du conseil est supérieur ou égal à 50% (le seuil est abaissé à 33% pour les sociétés contrôlées).

<sup>4</sup> La note varie entre 0 et 10 (meilleure note).

<i>Performance au 29 décembre 2023</i>	KIRAO Multicaps	Univers d'investissement de départ
G – Taux d'indépendance des membres du conseil (%)	79,1%	76,4%
E – Intensité carbone Scope 1&2 (tonnes de CO2e/CA en M€)	52,5	116,8
S – Taux moyen de femmes au Comex (%)	23,2%	21,7%
DH – La note moyenne de niveau de controverse (0-10)	5,1/10	5,5/10

### Réglementation SFDR

Le fonds KIRAO Multicaps répond à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 SFDR. Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, l'équipe de gestion vise à maintenir une proportion minimale de 5% d'investissements durables.

Afin de mesurer l'atteinte de ce seuil, KIRAO s'appuie sur la méthodologie propriétaire de MSCI ESG permettant de qualifier un investissement de durable sur le plan environnemental et/ou social au sens de l'Article 2(17) du Règlement SFDR<sup>5</sup>. Dans ce cadre, trois filtres doivent être validés pour qu'un émetteur soit considéré comme durable : 1/ démontrer des pratiques de bonne gouvernance, 2/ ne pas causer de préjudice important allant à l'encontre des objectifs d'investissement durable (DNSH), 3/ contribuer à un objectif environnemental et/ou social (toute société tirant au moins 20% de ses revenus d'un produit et/ou services ayant un impact positif).

Les données mises à disposition par MSCI ESG répondent aux trois filtres décrits ci-dessus. KIRAO détermine ensuite le pourcentage d'investissement durable sur le plan environnemental et/ou social du portefeuille Multicaps, en additionnant le score de durabilité de chaque émetteur en portefeuille selon sa pondération.

Au 29 décembre 2023, KIRAO Multicaps est investi dans des émetteurs durables ayant un objectif environnemental et social à hauteur de 8,97% et 3,02%, respectivement. Par conséquent, la proportion d'investissements durables du fonds est de 11,98%.

<sup>5</sup> Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'espace dédié du site internet de MSCI :

<https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/>

## **Taxonomie européenne**

KIRAO Multicaps répondant à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 SFDR, des informations relatives à la contribution du fonds sur le respect des objectifs environnementaux du règlement taxonomie européenne sont communiqués.

Le règlement taxonomie de l'Union Européenne est un système de classification qui établit une liste des activités économiques durables sur le plan environnemental au regard de six objectifs environnementaux prédéfinis comme suit :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable de l'eau et des ressources marines
- Economie circulaire
- Prévention de la pollution
- Ecosystème sain

## **L'éligibilité et l'alignement de KIRAO Multicaps à la taxonomie européenne**

KIRAO adopte une démarche prudente vis-à-vis de la réglementation afin de pouvoir s'y conformer en tout temps. Compte tenu du manque de données suffisamment fiables sur l'alignement taxonomique des émetteurs investis dans KIRAO Multicaps et/ou intégrant l'Univers d'investissement, le fonds a un objectif minimal environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE de 0%.

Cependant, sur la base de données estimées par MSCI ESG, mais qui ne sont pas alignées à ce stade avec les exigences réglementaires des données équivalentes, KIRAO est en mesure d'évaluer et communiquer, à titre indicatif, l'éligibilité et l'alignement du portefeuille Multicaps à la taxonomie européenne.

Les données mises à disposition par MSCI ESG, correspondent au pourcentage estimé du chiffre d'affaires éligible et aligné à la taxonomie des émetteurs en portefeuille. Par la suite, l'éligibilité et l'alignement à la taxonomie du portefeuille Multicaps sont calculés en addition des scores d'éligibilité et d'alignement de chaque émetteur, selon leur pondération.

Au 29 décembre 2023, KIRAO Multicaps a des scores d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie égaux à 48,5% et 4,7%, respectivement.

## **Disclaimer**

*«Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.»*

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

### **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Dénomination du produit: KIRAO Multicaps Identifiant d'entité juridique: 969500L5B4V4WLW14W96

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : ___% <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Il <b>promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 12% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> avec un objectif social</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, <b>mais n'a pas réalisé d'investissements durables</b>

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par KIRAO Multicaps ont été atteintes à différents niveaux.



Tout d'abord, à travers l'intégration de critères ESG dans le processus d'investissement. A fin 2023, 95% de l'actif net du fonds était couvert par au moins un de nos deux niveaux d'analyses ESG (analyse ESG de premier niveau, selon une approche Best-in-Universe, et analyse ESG de deuxième niveau, selon la

matrice Atlas). De plus, la performance extra-financière du fonds, relative à son Univers d'investissement, est satisfaisante durant la période (voir question ci-dessous).

Par ailleurs, KIRAO dialogue de manière continue avec les émetteurs sur les sujets Environnementaux et Sociaux. En 2023, KIRAO a échangé avec 11 émetteurs en portefeuille sur différentes thématiques ESG (climat, droits humains, qualité et sécurité des produits/services, climat interne, composition des organes de contrôle, etc.). En complément de cet engagement, KIRAO a participé de façon active à deux campagnes d'engagement collaboratif : 1 / au *Non-Disclosure Campaign* du CDP ; 2/ à l'*Investor Initiative for Responsible Care* (IIRC) auprès de Clariane (ex Korian) concernant des problématiques liées à la qualité des soins et les conditions de travail<sup>1</sup>.

Enfin, KIRAO dispose d'une politique d'exclusion (sectorielle et normative). Cette dernière est tenue à jour, à minima, bi-annuellement et est intégrée directement par l'équipe middle office dans le moteur de contraintes de notre plate-forme de passage d'ordres. Aucun ordre correspondant à cette liste ne peut être réalisé à travers la plateforme de passage d'ordres. A fin 2023, une vingtaine de sociétés, zone Europe, figuraient dans la liste d'exclusion, en particulier des entreprises impliquées dans le secteur du tabac, le charbon ou les hydrocarbures non-conventionnels (gaz de schiste et sable bitumineux), car ces activités représentent un poids supérieur à 10% de leur chiffre d'affaires, ou encore des sociétés qui ne respectent pas les grandes règles ou conventions internationales.

#### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Afin de mesurer les caractéristiques E/S de ses investissements, KIRAO suit différentes méthodologies :

##### 1. Intégration des critères ESG dans le processus d'investissement

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

##### Une analyse ESG de premier niveau, selon une approche « Best-in-Universe »

KIRAO a défini une grille de notation ESG, permettant d'évaluer la qualité extra-financière des sociétés en portefeuille, ou faisant partie de notre Univers d'investissement<sup>2</sup>. Cette dernière est composée des 21 critères présentés ci-dessous (9 de gouvernance, 7 sociaux et 5 environnementaux)<sup>3</sup>. A travers cette grille de notation ESG, KIRAO Multicaps a pour objectif d'afficher une note ESG moyenne supérieure à la note ESG de l'Univers d'investissement, retraité des 20% des émetteurs les moins performantes (qualifié comme l'« Univers d'investissement ESG »).

**Au 29 décembre 2023, la note ESG de KIRAO Multicaps est de 69,81/100 à comparer à la note ESG de l'Univers d'investissement ESG qui est de 66,42/100.**

Par ailleurs, l'équipe de Gestion pilote 4 indicateurs de performance sur chacun des piliers suivants :

<sup>1</sup> Pour plus de détails sur notre saison de vote et d'engagement actionnarial 2023, se référer au rapport dédié, disponible sur le site internet de KIRAO : <https://KIRAO.fr/esg/>

<sup>2</sup> L'univers d'investissement est composé des valeurs appartenant aux indices/panier suivants, retraités des doublons : EuroStoxx TMI, le CAC All-Tradable, et le périmètre Small&Midcaps France couvert par Ethifinance.

<sup>3</sup> Pour plus de détails sur notre méthodologie propriétaire d'analyse ESG de premier niveau, se référer au Code de Transparence, disponible sur le site internet de KIRAO : <https://KIRAO.fr/esg/>

- **Gouvernance : Taux d'indépendance des membres du conseil**<sup>9</sup>. Il est la garantie d'un équilibre des pouvoirs au sein du conseil d'administration entre membres exécutifs et/ou ayant un intérêt économique et membres prémunis de tout conflit d'intérêt.
- **Environnement : Intensité carbone Scope 1&2 (tonnes de CO2e / CA en M€)**. Elle mesure les émissions directes des gaz à effet de serre et indirectes liées à l'énergie et a pour objectif de mesurer l'impact d'une activité sur le climat.
- **Social : Taux moyen de femmes au Comex (%)**. Il permet d'évaluer la mixité dans les instances de direction opérationnelle complétant la loi Copé-Zimmermann qui cible uniquement le conseil d'administration.
- **Droits Humains : la note moyenne de niveau de controverse**<sup>10</sup> (source : module dédié dans la plateforme MSCI ESG Manager). Elle caractérise la réputation de l'entreprise et le niveau de prime de risque associé.

Chaque indicateur se compare à l'Univers d'investissement de départ selon une fréquence mensuelle (dernier jour de cotation du mois). KIRAO a l'objectif, qu'à minima, 2 des 4 indicateurs définis fassent mieux que l'Univers d'investissement de départ. Pour KIRAO Multicaps, les indicateurs de Gouvernance et Environnemental ont été retenus.

<i>Performance au 29 décembre 2023</i>	<b>KIRAO Multicaps</b>	<b>Univers d'investissement de départ</b>
<b>G</b> – Taux d'indépendance des membres du conseil (%)	79,1%	76,4%
<b>E</b> – Intensité carbone Scope 1&2 (tonnes de CO2e/CA en M€)	52,5	116,8
<b>S</b> – Taux moyen de femmes au Comex (%)	23,2%	21,7%
<b>DH</b> – La note moyenne de niveau de controverse (0-10)	5,1/10	5,6/10

Au 29 décembre 2023, la performance de KIRAO Multicaps a été supérieure à l'Univers d'investissement de départ, s'agissant des piliers de Gouvernance et Environnemental. Le fonds affiche un taux d'indépendance des membres du Conseil de 79,1% à comparer à 76,4% pour l'Univers, ainsi qu'une intensité carbone Scope 1&2 de 52,5 tonnes de CO2e/CA en M€ à comparer à 116,8 tonnes de CO2e/CA en M€ pour l'Univers.

2. [La méthodologie propriétaire de MSCI ESG : MSCI SFDR Article 2\(17\) sustainable investment methodology](#)

<sup>9</sup> Moyenne pondérée des émetteurs pour lesquels 1 point a été attribué selon la méthodologie de notre grille de notation ESG : 1 point est attribué si le taux d'indépendance du conseil est supérieur ou égal à 50% (le seuil est abaissé à 33% pour les sociétés contrôlées).

<sup>10</sup> La note varie entre 0 et 10 (meilleure note).

L'équipe de gestion s'appuie sur la méthodologie propriétaire de MSCI ESG permettant de qualifier un investissement de durable sur le plan environnemental et/ou social au sens de l'Article 2(17) du Règlement SFDR. Dans ce cadre, trois étapes doivent être validées.



Source : MSCI ESG Research

**i) Bonnes pratiques de gouvernance :** L'UE définit la « bonne gouvernance » comme une exigence fondamentale pour un investissement durable en vertu de l'article 2(17) du Règlement SFDR.

Dans ce sens, MSCI ESG s'appuie sur le MSCI ESG Rating car ce dernier englobe les quatre aspects de « bonne gouvernance » mis en avant par l'article 2(17) du Règlement SFDR, à savoir : les structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Les notes du MSCI ESG Rating peuvent varier de CCC (la note la moins élevée) à AAA (la note la plus élevée).

**Un MSCI ESG Rating de BB ou plus indique généralement la capacité d'un émetteur à gérer ses ressources, à atténuer les principaux risques et opportunités ESG, et à répondre aux attentes minimales en matière de gouvernance d'entreprise.<sup>1</sup>**

**ii) Absence de préjudice important allant à l'encontre des objectifs d'investissement durable (DNSH) :** Les critères pour le DNSH ne sont pas détaillés dans la définition d'un investissement durable au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR, au-delà de l'exigence qu'un investissement ne peut pas nuire de manière significative aux objectifs environnementaux et sociaux.

De ce fait, MSCI ESG utilise les critères suivants afin de déterminer si l'une des activités de l'émetteur est susceptible de porter atteinte à un des objectifs d'investissement durable :

- **L'étude des controverses à travers le modèle propriétaire MSCI ESG Controversies methodology.** Toute société ayant au moins une controverse marquée d'un drapeau rouge ou orange pourrait indiquer une violation des Principes directeurs de l'OCDE pour les Entreprises Multinationales et/ou du Pacte Mondial des Nations Unies.
- **Toute société impliquée dans les armes controversées.**
- **Toute société impliquée dans le charbon thermique pour la production d'électricité.**

<sup>1</sup> Pour plus d'informations, se référer à l'espace dédié du site internet de MSCI : <https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/>



- o **Toute société productrice de tabac ou toute société réalisant au moins 5% de ses revenus dans l'industrie du tabac.**
- iii) **Contribution à un objectif environnemental et/ou social** : MSCI ESG s'appuie sur son modèle propriétaire *MSCI Sustainable Impact Metrics*, permettant d'identifier les entreprises tirant des revenus à travers leurs produits et/ou services ayant un impact positif sociétal et/ou environnemental.  
D'après MSCI, **toute société tirant au moins 20% de ses revenus d'un produit et/ou services ayant un impact positif sociétal et/ou environnemental, peut être considéré comme un contributeur à un objectif environnemental et/ou social.**<sup>12</sup>

Les sociétés validant les trois étapes mentionnées ci-dessus, sont considérées par MSCI ESG comme durables au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR.

L'équipe de gestion de KIRAO détermine ensuite le pourcentage d'investissements durables du fonds en agrégeant les scores de durabilité des sociétés considérées comme investissements durables au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR, selon leur pondération.

En s'appuyant sur la méthodologie propriétaire de MSCI décrite ci-avant, **KIRAO Multicaps s'engage à détenir une proportion minimale de 5% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.**

**Au 29 décembre 2023, au sens de la méthodologie MSCI SFDR Article 2(17) *sustainable investment methodology*, KIRAO Multicaps est investi dans des émetteurs durables ayant un objectif environnemental et social à hauteur de 9% et 3%, respectivement. Par conséquent, la proportion d'investissements durables du fonds est de 12%.**

### 3. Les indicateurs environnementaux développés dans le cadre du rapport Article 29 de la Loi Energie Climat

Dans le cadre du rapport Article 29 de la Loi Energie Climat, KIRAO pilote les indicateurs décrits ci-dessous, permettant de mieux appréhender l'impact climatique de ses investissements :

- La performance de l'intensité carbone (Scope 1 et 2) du fonds KIRAO Multicaps en comparaison de celle d'un panier de huit Fonds Négociés en Bourse (« *ETFs* ») reproduisant des indices alignés sur un scénario d'augmentation de la température de 1,5°C et intégrant les recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) ainsi que les exigences minimales du « *Paris Aligned Benchmark* » (« *PAB* »).
- La part des émetteurs en portefeuille engagés ou ayant fait valider leur trajectoire de décarbonation par la *Science Based Target initiative* (SBTI).
- La part des émetteurs en portefeuille ayant un objectif de réduction des émissions de Gaz à effet de Serre (« *GES* ») aligné avec les Accord de Paris.

Pour plus de détails sur la performance de KIRAO Multicaps sur ces indicateurs au 29 décembre 2023, se référer au Rapport Article 29 de la Loi Energie Climat<sup>13</sup>, disponible sur le site internet de KIRAO : <https://KIRAO.fr/esg/>.

#### ● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Historique de performance selon notre Grille de notation ESG (analyse de premier niveau)

<sup>12</sup> Pour plus d'informations, se référer à l'espace dédié du site internet de MSCI : <https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/>

<sup>13</sup> Le rapport 2023 sera publié sur le site internet de KIRAO au plus tard le 30 juin 2024.

<u>Performance 2023 vs 2022</u>	KIRAO Multicaps		Univers d'investissement	
	2023	2022	2023	2022
Note ESG (/100)	<b>69,1</b>	70,4	<b>66,4</b>	66,4
<b>G</b> – Taux d'indépendance des membres du conseil (%)	<b>79,1%</b>	80,7%	<b>76,4%</b>	74,2%
<b>E</b> – Intensité carbone Scope 1&2 (tonnes de CO2e/CA en M€)	<b>52,5</b>	58	<b>116,8</b>	173,5
<b>S</b> – Taux moyen de femmes au Comex (%)	<b>23,2%</b>	20,2%	<b>21,7%</b>	20,7%
<b>DH</b> – La note moyenne de niveau de controverse (0-10)	<b>5,1</b>	4,4	<b>5,6</b>	5,6

Historique de performance selon la méthodologie propriétaire de MSCI ESG : MSCI SFDR Article 2(17) sustainable investment methodology

<u>Performance 2023 vs 2022</u>	<u>KIRAO Multicaps</u>	
	2023	2022
% d'investissement durable	<b>12%</b>	16,8%
% d'investissement durable sur le plan environnemental	<b>9%</b>	13,8%
% d'investissement durable sur le plan social	<b>3%</b>	2,9%

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Comme mentionné auparavant, KIRAO Multicaps a pour objectif d'afficher une note ESG moyenne supérieure à la note ESG de l'Univers d'investissement, retraité des 20% des émetteurs les moins performantes (qualifié comme l'Univers d'investissement ESG »).

**Au 29 décembre 2023, la note ESG du fonds est de 69,81/100 à comparer à la note ESG de l'Univers d'investissement ESG qui est de 66,42/100.**

**Les Principales Incidences Négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Par ailleurs, KIRAO Multicaps a également l'objectif de suivre 4 indicateurs extra-financiers dans la durée, et de faire mieux que l'Univers d'investissement de départ sur au moins 2 indicateurs, à savoir les indicateurs de Gouvernance et Environnemental.

**Au 29 décembre 2023, le fonds affiche un taux d'indépendance des membres du Conseil de 79,1% à comparer à 76,4% pour l'Univers, ainsi qu'une intensité carbone Scope 1&2 de 52,5 tonnes de CO2e/CA en M€ à comparer à 116,8 tonnes de CO2e/CA en M€ pour l'Univers.**

Enfin, en s'appuyant sur la méthodologie propriétaire de MSCI décrite dans la question précédente, KIRAO Multicaps s'engage à détenir une proportion minimale de 5% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

**Au 29 décembre 2023, KIRAO Multicaps est investi dans des émetteurs durables sur le plan environnemental à hauteur de 9%. D'autre part, même si l'engagement de KIRAO Multicaps ne portait pas sur des investissements durables ayant un objectif social, le fonds était investi à hauteur de 3% dans des émetteurs durables répondant à ce pilier.**

**Les 3 principaux contributeurs à l'objectif d'investissements durables sur le plan environnemental sont : Schneider Electric SE (29%), SAP SE(29%), et Plastic Omnium SE (11%).**

***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le processus ESG de KIRAO permet à l'équipe de gestion de s'assurer que les investissements durables que le fonds réalise ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, et ce sur une base *ex ante* (pré-investissement) :

- **A travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative) :** l'analyse fondamentale réalisée par l'équipe de gestion de KIRAO permet d'exclure *de facto* des sociétés aux perspectives de croissance ternes du fait de tendances lourdes et négatives que subit leur secteur d'activité. De ce fait, KIRAO exclut les entreprises impliquées dans le secteur du charbon, le secteur d'hydrocarbures non-conventionnels (gaz et pétrole de schiste et sable bitumineux) et du tabac, quel que soit leur positionnement dans la chaîne de valeur. Nous excluons ainsi de notre univers les sociétés réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans ces activités.

KIRAO exclut également de son périmètre d'investissement des sociétés qui ne respectent pas les règles ou conventions internationales, telles que le Pacte Mondial de l'ONU, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail. KIRAO exclut également les sociétés impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées, dans le respect de différentes conventions internationales adoptées par la France<sup>14</sup>. KIRAO dispose à ce titre d'une liste d'émetteurs faisant l'objet d'une exclusion qui est tenue à jour régulièrement. Ces titres ne font pas partie de l'Univers d'investissement et ne sont pas susceptibles de l'intégrer. Aucun ordre correspondant à cette liste ne peut être réalisé à travers la plate-forme de passage d'ordres.

<sup>14</sup> Convention d'Ottawa (mines antipersonnel), Convention d'Oslo (armes à sous-munitions), Convention sur les armes biologiques ou à toxines (armes biologiques), et la Convention sur l'interdiction des armes chimiques – CIAC.

- **A travers l'intégration de critères ESG dans le processus d'investissement** : la prise en compte de critères extra-financiers dans l'analyse fondamentale permet à l'équipe de gestion de mieux appréhender les incidences des émetteurs sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. A travers ses deux niveaux d'analyse (grille d'analyse ESG de premier niveau et matrice Atlas de deuxième niveau), KIRAO intègre plusieurs indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. Les indicateurs sont détaillés dans la question ci-dessous.
- **A travers le suivi quotidien de controverses ESG des entreprises en portefeuille**. Pour cela, KIRAO s'appuie sur son fournisseur de données, MSCI ESG. Toute nouvelle controverse jugée « sévère » ou « très sévère » par MSCI ESG est remontée à l'ensemble de l'équipe, via un système d'alerte. Par la suite, KIRAO entame un dialogue avec la société concernée afin de mieux appréhender les enjeux et les risques potentiels provenant de ladite controverse. Une controverse jugée comme « très sévère » et « structurelle » par MSCI ESG peut être interprétée comme nuisant de façon significative à un ou plusieurs facteurs de durabilité. Si les conclusions issues du dialogue avec les émetteurs ne sont pas satisfaisantes, KIRAO s'engage à exclure la valeur du top 10 du fonds concerné.

Enfin, à travers la méthodologie propriétaire de notre fournisseur de données, *MSCI SFDR Article 2(17) sustainable investment methodology*, KIRAO peut vérifier à tout moment si une société respecte les critères vérifiant le principe *DNSH*.

**Au 29 décembre 2023, selon MSCI ESG, toutes les sociétés en portefeuille catégorisées comme durables respectent ce principe.**

- — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*
- En intégrant l'ESG dans son processus d'investissement, KIRAO prend en considération les indicateurs relatifs aux incidences négatives de ses investissements. Jusqu'à présent, cette prise en compte est effectuée de façon partielle, du fait d'un manque de données pour certains indicateurs en question, en particulier s'agissant de l'Univers d'investissement (taux de couverture <50%), et ce, afin d'être en conformité avec les indicateurs retenus dans l'analyse ESG de 1<sup>er</sup> niveau (taux de couverture à minima de 50% du portefeuille et de l'Univers d'investissement). L'équipe de gestion intégrera dans sa grille de notation ESG les indicateurs manquants dès lors que le taux de couverture de l'Univers d'investissement dépassera les 50%, en nombre d'émetteurs.
- L'intégration de critères ESG se fait principalement à travers 1/ la grille de notation ESG (analyse de 1<sup>er</sup> niveau), et 2/ la matrice propriétaire « Atlas » (analyse de 2<sup>ème</sup> niveau).
- Les indicateurs figurant, à minima, dans un des deux niveaux d'analyse sont :
- Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
  - L'empreinte carbone
  - L'intensité carbone de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
  - La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
  - La mixité au sein des organes de gouvernance
  - Les investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone (indicateur environnemental additionnel)
  - L'absence de code de conduite pour les fournisseurs (indicateur social additionnel)

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Conformément à la politique d'exclusion de KIRAO, le fonds KIRAO Multicaps exclut de son périmètre d'investissement des sociétés qui ne respectent pas les règles ou conventions internationales, telles que le Pacte Mondial de l'ONU, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail. KIRAO n'investit pas non plus dans des sociétés impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées, dans le respect de différentes conventions internationales adoptées par la France<sup>6</sup>. KIRAO dispose à ce titre d'une liste d'émetteurs faisant l'objet d'une exclusion qui est tenue à jour régulièrement.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme mentionné auparavant, en intégrant l'ESG dans son processus d'investissement, KIRAO prend en considération les indicateurs relatifs aux incidences négatives. Jusqu'à présent, cette prise en compte est effectuée de façon partielle, du fait d'un manque de données pour certains indicateurs en question.

L'intégration de critères ESG se fait principalement à travers 1/ la grille de notation ESG (analyse de 1<sup>er</sup> niveau), et 2/ notre matrice propriétaire « Atlas » (analyse de 2<sup>ème</sup> niveau).

Les indicateurs figurant, à minima, dans un des deux niveaux d'analyse sont :

- Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
- L'empreinte carbone
- L'intensité carbone de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
- La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
- La mixité au sein des organes de gouvernance
- Les investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone (indicateur environnemental additionnel)
- L'absence de code de conduite pour les fournisseurs (indicateur social additionnel)

Par ailleurs, à travers la plateforme de MSCI ESG Research, KIRAO peut mesurer et suivre les 14 indicateurs obligatoires, ainsi que les 2 indicateurs additionnels sélectionnés (1/ Les investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone ; 2/ L'absence de code de conduite pour les fournisseurs).

Néanmoins, tous les indicateurs ne sont pas intégrés de façon systématique au processus d'investissement du fait de l'indisponibilité de la donnée (taux de couverture faible) ou de la qualité de la donnée



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir au 29 décembre 2023.

<sup>6</sup> Convention d'Ottawa (mines antipersonnel), Convention d'Oslo (armes à sous-munitions), Convention sur les armes biologiques ou à toxines (armes biologiques), et la Convention sur l'interdiction des armes chimiques – CIAC.

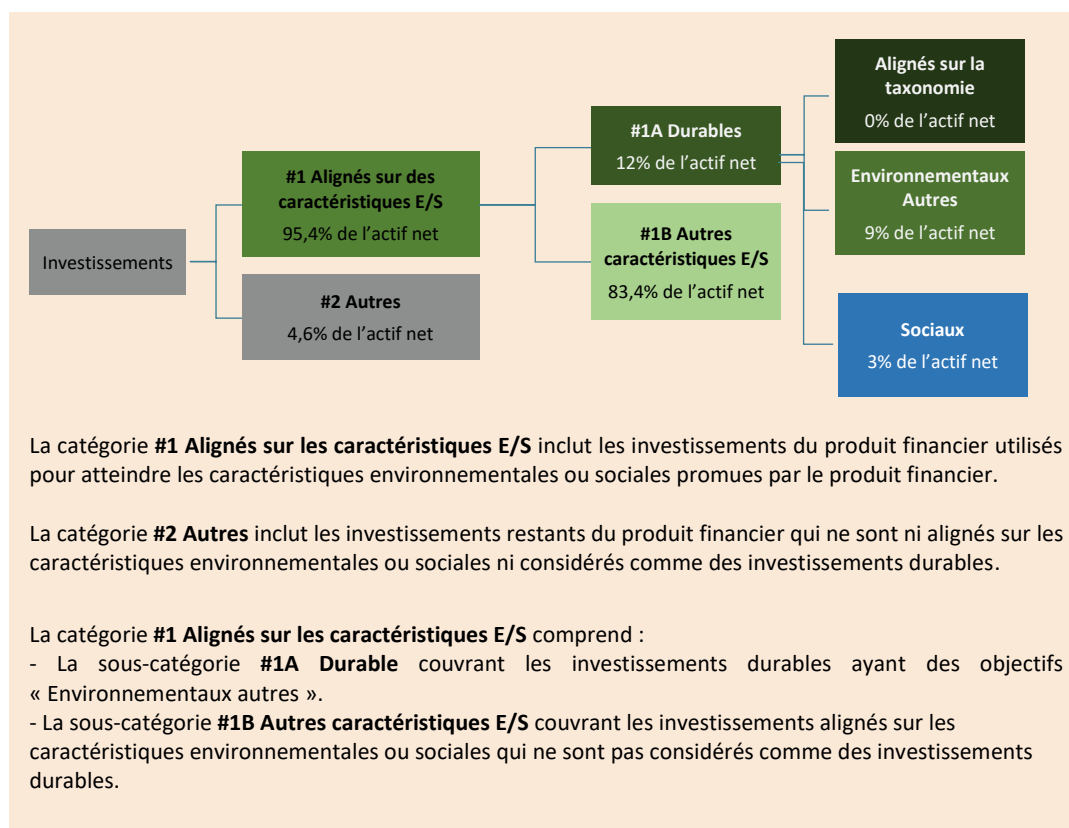
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Sopra Steria SA	Technologies de l'information	9.4%	France
LVMH SE	Consommation discrétionnaire	5,9%	France
UCB SA	Soins de santé	5.5%	Belgique
Stellantis NV	Consommation discrétionnaire	4.7%	Pays-Bas
Bureau Veritas SA	Industrie	4.1%	France



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### Quelle était l'allocation des actifs ?



### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements durables ont été réalisés dans 1/ des produits et services liés à l'efficacité et performance énergétique des bâtiments, la transmission et distribution d'électricité, les réseaux électriques intelligents, 2/ des solutions d'infrastructure et de services d'optimisation des technologies de l'information, des solutions informatiques permettant de réduire l'impact environnemental des clients, 3/ la mobilité durable (véhicules hybrides et solutions conventionnelles de contrôle de la pollution, matériel roulant ferroviaire).

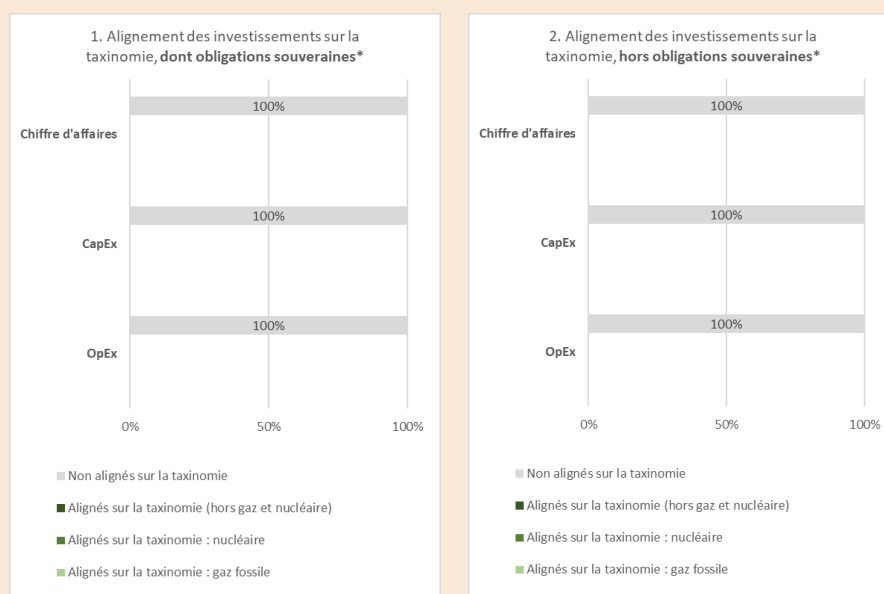


### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>7</sup> ?**

- Oui
- Non

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



\* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

KIRAO adopte une démarche prudente vis-à-vis de la réglementation afin de pouvoir s'y conformer en tout temps. Compte tenu du manque de données suffisamment fiables sur l'alignement taxonomique des émetteurs investis dans KIRAO Multicaps et/ou intégrant l'Univers d'investissement, le fonds a un objectif minimal environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE de 0%.

Cependant, sur la base de données estimées par MSCI ESG, mais qui ne sont pas alignées à ce stade avec les exigences réglementaires des données équivalentes, KIRAO est en mesure d'évaluer et communiquer, à titre indicatif, l'éligibilité et l'alignement du portefeuille Multicaps à la taxinomie européenne.

<sup>16</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les données mises à disposition par MSCI ESG, correspondent au pourcentage estimé du chiffre d'affaires éligible et aligné à la taxonomie des émetteurs en portefeuille. Par la suite, l'éligibilité et l'alignement à la taxonomie du portefeuille Multicaps sont calculés en addition des scores d'éligibilité et d'alignement de chaque émetteur, selon leur pondération.

Au 29 décembre 2023, KIRAO Multicaps a des scores d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie égaux à 48,5% et 4,7%, respectivement.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**  
Non applicable.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Au 29 décembre 2023, KIRAO Multicaps est investi dans des émetteurs durables sur le plan environnemental, et non alignés sur la taxonomie de l'UE, à hauteur de 9%.

### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Bien que KIRAO Multicaps ne vise aucune proportion minimale d'investissements durables sur le plan social, au 29 décembre 2023, le fonds est investi dans des émetteurs durables sur le plan social à hauteur de 3%.




### **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

De façon générale, l'objectif de l'analyse financière, basée sur le triptyque rupture-solidité-valorisation, est d'identifier des cibles d'investissement dont la croissance bénéficiaire s'accélère sous l'effet d'une rupture et n'est pas valorisée. Du fait d'une focalisation sur les ruptures, l'équipe de Gestion est régulièrement amenée à analyser la transformation des modèles d'affaires des entreprises. Celles-ci peuvent être la résultante de plusieurs transitions liées à des enjeux de durabilité : la transition numérique, la transition liée à l'énergie et l'écologie, les mouvements démographiques et leur conséquence (notamment sur les questions alimentaires ou de mobilité). Par conséquent, KIRAO adopte une démarche d'intégration des éléments ESG de manière à enrichir ses connaissances et mieux appréhender le couple opportunités/risques des investissements. KIRAO est également convaincu que les entreprises dont les dirigeants positionnent l'ESG au cœur de la stratégie performeront davantage dans la durée. Une telle philosophie permet à l'équipe de Gestion de KIRAO d'être investi dans des sociétés répondant à différents enjeux de durabilité.

Par ailleurs, les 3 principaux axes de notre processus ESG (1 / L'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement ; 2 / Une politique d'exclusion (sectorielle et normative) ; et 3 / L'engagement actionnarial) permettent à KIRAO d'identifier les sociétés mieux placées pour répondre aux enjeux de durabilité, leur permettant d'avoir un vrai avantage concurrentiel.

Enfin, en 2023, en vue de mesurer ses investissements durables de manière impartiale, KIRAO s'appuie sur la méthodologie propriétaire de MSCI ESG. De ce fait, l'engagement minimal de 5% est piloté et mesuré

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



grâce à cette méthodologie décrite auparavant. L'équipe de Gestion a suivi de façon régulière le respect de l'engagement minimal de 5%.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**  
L'équipe de Gestion n'a pas désigné un indice spécifique pour déterminer si le fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales, et/ou l'engagement minimal d'investissement durable.  
Cependant, à travers la Grille de notation propriétaire (analyse de 1<sup>er</sup> niveau), et dans le cadre du Label ISR, KIRAO Multicaps compare sa performance ESG à un Univers d'investissement donné. Ce dernier est composé des valeurs appartenant aux indices/paniers suivants, retraités des doublons : EuroStoxx TMI, le CAC All-Tradable, et le périmètre Small&Midcaps France couvert par Ethifinance. Les poids de ces différents indices/paniers reflètent la typologie du fonds.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**  
Non applicable.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
Non applicable.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
Non applicable.

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

# RAPPORT COMPTABLE AU 29/12/2023

---

KIRAO MULTICAPS

---

## INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

### Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

### Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

### Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

La Société de Gestion a établi un processus de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers et contreparties aux opérations de gré à gré permettant une connaissance approfondie des prestataires avec lesquels elle traite dans le cadre de ses activités.

Le processus de sélection prévoit en particulier, une fiche de sélection et d'évaluation adaptée et un questionnaire de « due diligence » incluant notamment l'appréciation de l'organisation de l'intermédiaire, de sa qualité financière, l'existence d'assurances, le dispositif du contrôle interne, ainsi que l'existence des procédures relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux mises en place par l'intermédiaire ou la contrepartie suggéré.

Le suivi a posteriori consiste notamment, lors de revues annuelles, à fournir une évaluation de la qualité des dispositifs opérationnels et du service offert par ces prestataires (tarification, qualité d'exécution des ordres, qualité du règlement/livraison, accès aux marchés, qualité de l'analyse financière, etc...).

### Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

## BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>188 669 873,54</b>	<b>315 388 648,75</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>188 669 873,54</b>	<b>315 388 648,75</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	188 669 873,54	315 388 648,75
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>54 351,56</b>	<b>68 656,59</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres	54 351,56	68 656,59
<b>Comptes financiers</b>	<b>9 543 249,91</b>	<b>8 026 298,58</b>
<b>Liquidités</b>	<b>9 543 249,91</b>	<b>8 026 298,58</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>198 267 475,01</b>	<b>323 483 603,92</b>

## BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	210 398 358,34	325 308 220,28
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	0,00	0,00
<b>Report à nouveau (a)</b>	0,00	0,00
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	-14 084 618,36	-4 503 636,63
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	1 481 075,31	2 270 326,35
<b>Total des capitaux propres</b>	197 794 815,29	323 074 910,00
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	472 659,72	408 693,92
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	0,00	0,00
<b>Autres</b>	472 659,72	408 693,92
<b>Comptes financiers</b>	0,00	0,00
<b>Concours bancaires courants</b>	0,00	0,00
<b>Emprunts</b>	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	198 267 475,01	323 483 603,92

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	126,41	790,56
Produits sur actions et valeurs assimilées	5 854 021,58	8 015 833,31
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>5 854 147,99</b>	<b>8 016 623,87</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	32 702,04
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0,00</b>	<b>32 702,04</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>5 854 147,99</b>	<b>7 983 921,83</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	3 763 209,72	4 936 720,21
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>2 090 938,27</b>	<b>3 047 201,62</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-609 862,96	-776 875,27
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>1 481 075,31</b>	<b>2 270 326,35</b>

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

### Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

### Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

### Affectation des sommes distribuables

Part AC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part NC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part KC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale



## Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

### Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
AC	FR0012020741	2,35 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0% dont frais de fonctionnement et autres services : 0%	Actif net
IC	FR0012020758	1,15 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0% dont frais de fonctionnement et autres services : 0%	Actif net
NC	FR0012020766	0,15 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0% dont frais de fonctionnement et autres services : 0%	Actif net
KC	FR0013311933	1,3 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0% dont frais de fonctionnement et autres services : 0%	Actif net

### Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
AC	FR0012020741	Néant
IC	FR0012020758	Néant
NC	FR0012020766	Néant
KC	FR0013311933	Néant

Le prospectus ne prend pas en compte la nouvelle présentation FROG des frais de gestion, qui décompose les frais de gestion financière des frais de fonctionnement et autres services, de ce fait les pourcentages apparaissent à 0%.

### Commission de surperformance

#### Part FR0012020741 AC

20% TTC de la performance annuelle du CP au-delà de la performance de l'indice composite (70% Cac All Tradable Net Return (dividendes réinvestis) + 30% Euro

Stoxx Total Market Index Net Return dividendes réinvestis) même si cette performance est négative. Une période de attrapage des éventuelles sousperformances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

(2) Elle est calculée sur une base nette de tous coûts.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Ces indices

sont des indices dividendes et intérêts réinvestis.

Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, même si la performance du fonds est négative.

(3) Durant toute la durée de vie de l'OPCVM, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles depuis la dernière date de cristallisation.

(4) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de 100% de la provision de surperformance existante.

(5) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(6) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

#### **Part FR0012020758 IC**

20% TTC de la performance annuelle du CP au-delà de la performance de l'indice composite (70% Cac All Tradable Net Return (dividendes réinvestis) + 30% Euro

Stoxx Total Market Index Net Return dividendes réinvestis) même si cette

performance est négative. Une période de attrapage des éventuelles sousperformances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

(2) Elle est calculée sur une base nette de tous coûts.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Ces indices sont des indices dividendes et intérêts réinvestis.

Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, même si la performance du fonds est négative.

(3) Durant toute la durée de vie de l'OPCVM, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles depuis la dernière date de cristallisation.

(4) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de 100% de la provision de surperformance existante.

(5) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(6) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

#### **Part FR0012020766 NC**

Néant

#### **Part FR0013311933 KC**

20% TTC de la performance annuelle du CP au-delà de la performance de l'indice composite (70% Cac

All Tradable Net Return (dividendes réinvestis) + 30% Euro  
Stoxx Total Market Index Net Return dividendes réinvestis) même si cette performance est négative. Une période de attrapage des éventuelles sousperformances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

(2) Elle est calculée sur une base nette de tous coûts.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Ces indices sont des indices dividendes et intérêts réinvestis.

Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, même si la performance du fonds est négative.

(3) Durant toute la durée de vie de l'OPCVM, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles depuis la dernière date de cristallisation.

(4) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de 100% de la provision de surperformance existante.

(5) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(6) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

#### Notes relatives à l'exemple :

\*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

\*\*La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

\*\*\*La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

#### Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

#### Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
10€ pour les actions négociées en France, Belgique, Pays-Bas et 20 € TTC pour les autres pays, frais maximum OPC : Max 150 € HT Futures : 2 € / lot HT Options, 0,40 % Mini 10 € HT Obligations, titres de créances, titres de créances à court terme : 55 Ht Max Prélèvement sur chaque transaction		100	

### Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

#### **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

#### **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

**Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

**Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

**Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

**Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

**Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

**Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

**Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

**Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

**Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

**Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

### Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

### Description des garanties reçues ou données

**Garantie reçue :**

Néant

**Garantie donnée :**

Néant

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>323 074 910,00</b>	<b>536 088 496,04</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	24 502 494,33	43 622 820,56
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-172 149 118,70	-148 237 047,90
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	36 887 847,00	20 393 039,44
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-49 554 166,01	-24 838 536,72
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-394 284,93	-461 440,95
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	33 336 195,33	-106 539 622,09
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	28 565 272,39	-4 770 922,94
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-4 770 922,94	101 768 699,15
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 090 938,27	3 047 201,62
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>197 794 815,29</b>	<b>323 074 910,00</b>



**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE  
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
Obligations et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de créances		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations contractuelles a l'achat		
<b>TOTAL Opérations contractuelles a l'achat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
Cessions		
<b>TOTAL Cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations contractuelles a la vente		
<b>TOTAL Opérations contractuelles a la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS BILAN</b>		
Opérations de couverture		
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres opérations		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	9 543 249,91	4,82	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	9 543 249,91	4,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	<b>Devise 1</b>	<b>%</b>	<b>Devise2</b>	<b>%</b>	<b>Devise 3</b>	<b>%</b>	<b>Autre(s)</b>	<b>%</b>
	<b>DKK</b>	<b>DKK</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>GBP</b>		<b>devise(s)</b>	
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	3 210 332,17	1,62	3 175 734,04	1,61	1 626 835,34	0,82	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	29/12/2023
Titres acquis à r��m��r��	0,00
Titres pris en pension livr��e	0,00
Titres emprunt��s	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	29/12/2023
Instruments financiers donn��s en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers re��us en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE**

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

**TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

Acomptes sur r��sultat vers��s au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Cr��dits d'imp��t totaux	Cr��dits d'imp��t unitaire
<b>Total acomptes</b>			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes vers��s au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
<b>Total acomptes</b>			0	0

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat</b>	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 481 075,31	2 270 326,35
<b>Total</b>	<b>1 481 075,31</b>	<b>2 270 326,35</b>

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>B1 PART CAPI KC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	84 836,45	68 124,95
<b>Total</b>	<b>84 836,45</b>	<b>68 124,95</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>CI PART CAPI AC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-73 576,02	-346 138,45
<b>Total</b>	<b>-73 576,02</b>	<b>-346 138,45</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
<b>C2 PART CAPI IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 046 885,71	1 533 912,96
<b>Total</b>	<b>1 046 885,71</b>	<b>1 533 912,96</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
<b>C3 PART CAPI NC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	422 929,17	1 014 426,89
<b>Total</b>	<b>422 929,17</b>	<b>1 014 426,89</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-14 084 618,36	-4 503 636,63
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-14 084 618,36</b>	<b>-4 503 636,63</b>

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>B1 PART CAPI KC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-632 508,80	-134 032,36
<b>Total</b>	<b>-632 508,80</b>	<b>-134 032,36</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>C1 PART CAPI AC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-5 260 278,70	-1 172 371,09
<b>Total</b>	<b>-5 260 278,70</b>	<b>-1 172 371,09</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>C2 PART CAPI IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-6 750 683,01	-2 463 519,36
<b>Total</b>	<b>-6 750 683,01</b>	<b>-2 463 519,36</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>C3 PART CAPI NC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 441 147,85	-733 713,82
<b>Total</b>	<b>-1 441 147,85</b>	<b>-733 713,82</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00



**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
30/09/2020	B1 PART CAPI KC	28 830 054,42	164 114,9699	175,66	0,00	0,00	0,00	2,34
30/09/2020	C1 PART CAPI AC	116 234 443,97	677 138,1617	171,65	0,00	0,00	0,00	1,12
30/09/2020	C2 PART CAPI IC	167 227 277,36	911 716,8579	183,42	0,00	0,00	0,00	2,52
30/09/2020	C3 PART CAPI NC	104 059 663,73	490 270,00	212,24	0,00	0,00	0,00	10,10
31/12/2020	B1 PART CAPI KC	31 337 822,26	163 329,8221	191,86	0,00	0,00	0,00	3,68
31/12/2020	C1 PART CAPI AC	126 004 380,85	673 862,7084	186,98	0,00	0,00	0,00	3,12
31/12/2020	C2 PART CAPI IC	184 194 208,68	919 091,0375	200,40	0,00	0,00	0,00	3,92
31/12/2020	C3 PART CAPI NC	109 404 894,26	470 570,00	232,49	0,00	0,00	0,00	5,09
31/12/2021	B1 PART CAPI KC	23 301 324,06	107 935,5778	215,88	0,00	0,00	0,00	11,39
31/12/2021	C1 PART CAPI AC	119 851 116,97	575 676,8403	208,19	0,00	0,00	0,00	8,92
31/12/2021	C2 PART CAPI IC	277 836 301,20	1 230 310,2763	225,82	0,00	0,00	0,00	12,23
31/12/2021	C3 PART CAPI NC	115 099 753,81	434 970,00	264,61	0,00	0,00	0,00	16,80
30/12/2022	B1 PART CAPI KC	9 615 011,59	56 858,5267	169,10	0,00	0,00	0,00	-1,15
30/12/2022	C1 PART CAPI AC	83 904 373,63	519 918,2759	161,37	0,00	0,00	0,00	-2,92
30/12/2022	C2 PART CAPI IC	176 783 779,99	997 889,0942	177,15	0,00	0,00	0,00	-0,93
30/12/2022	C3 PART CAPI NC	52 771 744,79	251 690,00	209,66	0,00	0,00	0,00	1,11
29/12/2023	B1 PART CAPI KC	8 876 840,71	49 013,1692	181,11	0,00	0,00	0,00	-11,17
29/12/2023	C1 PART CAPI AC	74 065 198,34	433 032,8978	171,03	0,00	0,00	0,00	-12,31
29/12/2023	C2 PART CAPI IC	94 697 678,01	498 346,0389	190,02	0,00	0,00	0,00	-11,44
29/12/2023	C3 PART CAPI NC	20 155 098,23	88 730,00	227,15	0,00	0,00	0,00	-11,47

## SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
<b>B1 PART CAPI KC</b>		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	3 731,65270	691 775,22
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-11 577,01020	-2 140 174,08
Solde net des Souscriptions/Rachats	-7 845,35750	-1 448 398,86
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>49 013,16920</b>	

	En quantité	En montant
<b>C1 PART CAPI AC</b>		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	113 731,31670	20 157 776,60
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-200 616,69480	-34 318 444,41
Solde net des Souscriptions/Rachats	-86 885,37810	-14 160 667,81
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>433 032,89780</b>	

	En quantité	En montant
<b>C2 PART CAPI IC</b>		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	16 484,48460	3 160 606,01
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-516 027,53990	-97 890 518,01
Solde net des Souscriptions/Rachats	-499 543,05530	-94 729 912,00
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>498 346,03890</b>	

	En quantité	En montant
<b>C3 PART CAPI NC</b>		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	2 150,00000	492 336,50
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-165 110,00000	-37 799 982,20
Solde net des Souscriptions/Rachats	-162 960,00000	-37 307 645,70
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>88 730,00000</b>	

## COMMISSIONS

	<b>En montant</b>
<b>B1 PART CAPI KC</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	18,85
Montant des commissions de souscription perçues	18,85
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	18,85
Montant des commissions de souscription rétrocedées	18,85
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
<b>C1 PART CAPI AC</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
<b>C2 PART CAPI IC</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
<b>C3 PART CAPI NC</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00

	<b>En montant</b>
<b>C3 PART CAPI NC</b>	
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	<b>29/12/2023</b>
FR0013311933 B1 PART CAPI KC	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	1,30
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	130 924,04
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	<b>29/12/2023</b>
FR0012020741 C1 PART CAPI AC	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	2,35
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	2 113 117,58
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	<b>29/12/2023</b>
FR0012020758 C2 PART CAPI IC	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	1,15
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	1 466 753,45
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	<b>29/12/2023</b>
FR0012020766 C3 PART CAPI NC	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	0,15
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	52 414,65
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

**CREANCES ET DETTES**

	<b>Nature de débit/crédit</b>	<b>29/12/2023</b>
Créances	SRD et règlements différés	54 351,56
<b>Total des créances</b>		<b>54 351,56</b>
Dettes	SRD et règlements différés	232 109,76
Dettes	Frais de gestion	240 549,96
<b>Total des dettes</b>		<b>472 659,72</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>-418 308,16</b>

## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
<b>PORTEFEUILLE</b>	<b>188 669 873,54</b>	<b>95,39</b>
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	188 669 873,54	95,39
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	0,00	0,00
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
<b>OPERATIONS CONTRACTUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
<b>CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>54 351,56</b>	<b>0,03</b>
<b>OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>-472 659,72</b>	<b>-0,24</b>
<b>CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
<b>BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS</b>	<b>9 543 249,91</b>	<b>4,82</b>
DISPONIBILITES	9 543 249,91	4,82
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
<b>ACTIF NET</b>	<b>197 794 815,29</b>	<b>100,00</b>

## PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées</b>			<b>188 669 873,54</b>	<b>95,39</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>			<b>188 669 873,54</b>	<b>95,39</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)</b>			<b>188 669 873,54</b>	<b>95,39</b>
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>14 927 959,50</b>	<b>7,55</b>
BE0003739530 UCB	EUR	138 500	10 927 650,00	5,53
BE0974293251 ANHEUSER-BUSCH INBEV	EUR	68 475	4 000 309,50	2,02
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>3 175 734,04</b>	<b>1,61</b>
CH0012032048 ROCHE HOLDING BJ	CHF	12 090	3 175 734,04	1,61
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>19 789 719,03</b>	<b>10,01</b>
DE0005313704 CARL ZEISS MEDITEC	EUR	6 050	597 982,00	0,30
DE0005677108 ELMOS SEMICONDUCTOR	EUR	16 991	1 257 334,00	0,64
DE0006219934 JUNGHEINRICH	EUR	46 653	1 549 812,66	0,78
DE0006452907 NEMETSCHEK	EUR	42 007	3 296 709,36	1,67
DE0007164600 SAP	EUR	33 776	4 711 076,48	2,39
DE000A1PHFF7 HUGO BOSS NOM.	EUR	12 000	809 520,00	0,41
DE000KGX8881 KION GROUP	EUR	35 439	1 370 426,13	0,69
DE000SHL1006 SIEMENS HEALTHINEERS	EUR	83 600	4 397 360,00	2,22
DE000SYM9999 SYMRISE	EUR	18 060	1 799 498,40	0,91



Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>3 210 332,17</b>	<b>1,62</b>
DK0010272632 GN STORE NORD	DKK	79 850	1 840 385,03	0,93
DK0061802139 ALK ABELLO CL.B	DKK	100 905	1 369 947,14	0,69
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>119 524 509,62</b>	<b>60,43</b>
FR0000031577 VIRBAC	EUR	4 310	1 549 445,00	0,78
FR0000035164 BENETEAU	EUR	231 061	2 883 641,28	1,46
FR0000044448 NEXANS	EUR	19 800	1 569 150,00	0,79
FR0000050809 SOPRA STERIA GROUP	EUR	94 000	18 593 200,00	9,41
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL	EUR	2 200	4 221 360,00	2,13
FR0000052680 OENEO	EUR	307 011	3 960 441,90	2,00
FR0000054470 UBISOFT ENTERTAINMENT	EUR	137 015	3 166 416,65	1,60
FR0000063737 AUBAY	EUR	32 075	1 335 923,75	0,68
FR0000073298 IPSOS	EUR	19 636	1 114 343,00	0,56
FR0000074148 ASSYSTEM	EUR	20 683	1 023 808,50	0,52
FR0000120073 AIR LIQUIDE	EUR	26 800	4 720 016,00	2,39
FR0000120578 SANOFI	EUR	77 030	6 914 212,80	3,50
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	16 000	11 737 600,00	5,93
FR0000121220 SODEXO	EUR	59 400	5 917 428,00	2,99
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA	EUR	19 928	3 618 924,80	1,83
FR0000121709 SEB	EUR	24 000	2 712 000,00	1,37

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	26 045	4 734 460,10	2,39
FR0000124570 PLASTIC OMNIUM	EUR	147 110	1 765 320,00	0,89
FR0000125338 CAPGEMINI	EUR	35 035	6 612 856,25	3,34
FR0004527638 EXEL INDUSTRIES	EUR	49 800	2 689 200,00	1,36
FR0005691656 TRIGANO	EUR	16 125	2 391 337,50	1,21
FR0006174348 BUREAU VERITAS	EUR	356 000	8 141 720,00	4,12
FR0010220475 ALSTOM REGROUPT	EUR	56 000	682 080,00	0,34
FR0010307819 LEGRAND	EUR	19 747	1 858 192,70	0,94
FR0010386334 CLARIANE SE	EUR	229 151	550 879,00	0,28
FR0010485268 FONTAINE PAJOT	EUR	11 093	1 270 148,50	0,64
FR0011476928 FNAC DARTY	EUR	27 307	750 942,50	0,38
FR0012435121 ELIS	EUR	215 861	4 077 614,29	2,06
FR0013227113 SOITEC REGROUPEMENT	EUR	20 410	3 302 338,00	1,67
FR0013280286 BIOMERIEUX	EUR	28 440	2 861 064,00	1,45
FR0013326246 UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD UNIT	EUR	20 000	1 338 400,00	0,68
FR0013357621 WAVESTONE	EUR	24 873	1 460 045,10	0,74
<b>TOTAL ROYAUME UNI</b>			<b>1 626 835,34</b>	<b>0,82</b>
GB0009633180 DECHRA PHARMACEUTICALS	GBP	36 600	1 626 835,34	0,82
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>2 616 624,90</b>	<b>1,32</b>
IE0004906560 KERRY GROUP CL.A	EUR	33 265	2 616 624,90	1,32

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>5 999 142,08</b>	<b>3,03</b>
IT0003115950 DE LONGHI	EUR	138 504	4 227 142,08	2,13
IT0004764699 BRUNELLO CUCINELLI	EUR	20 000	1 772 000,00	0,90
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>17 799 016,86</b>	<b>9,00</b>
NL0000009538 KONINKLIJKE PHILIPS	EUR	351 000	7 400 835,00	3,74
NL0012169213 QIAGEN	EUR	25 915	1 021 051,00	0,52
NL00150001Q9 STELLANTIS	EUR	443 468	9 377 130,86	4,74

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part B1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(\* ) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(\* ) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C2 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(\* ) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C3 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*



**RSM Paris**

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 147 63 67 00

Fax : +33 (0)147 63 69 00

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

## KIRAO MULTICAPS

### FONDS COMMUN DE PLACEMENT

*Régi par le livre II du Code monétaire et financier*

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **29 DECEMBRE 2023**

Aux porteurs de parts,

## 1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **KIRAO MULTICAPS** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **29 décembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Certaines informations nécessaires à l'établissement de notre rapport nous ayant été transmises tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'établir le présent rapport dans le délai prévu par la réglementation en vigueur.

## 2. FONDEMENT DE L'OPINION

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## 3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## 4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## 5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## 6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- Certaines informations nécessaires à l'établissement de notre rapport nous ayant été transmises tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'établir le présent rapport dans le délai prévu par la réglementation en vigueur.

Fait à Paris, le 22 avril 2024

**RSM PARIS**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Sarah TAUBIRA  
Associée

## BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>188 669 873,54</b>	<b>315 388 648,75</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>188 669 873,54</b>	<b>315 388 648,75</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	188 669 873,54	315 388 648,75
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>54 351,56</b>	<b>68 656,59</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres	54 351,56	68 656,59
<b>Comptes financiers</b>	<b>9 543 249,91</b>	<b>8 026 298,58</b>
<b>Liquidités</b>	<b>9 543 249,91</b>	<b>8 026 298,58</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>198 267 475,01</b>	<b>323 483 603,92</b>

## BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	210 398 358,34	325 308 220,28
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	0,00	0,00
<b>Report à nouveau (a)</b>	0,00	0,00
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	-14 084 618,36	-4 503 636,63
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	1 481 075,31	2 270 326,35
<b>Total des capitaux propres</b>	197 794 815,29	323 074 910,00
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	472 659,72	408 693,92
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	0,00	0,00
<b>Autres</b>	472 659,72	408 693,92
<b>Comptes financiers</b>	0,00	0,00
<b>Concours bancaires courants</b>	0,00	0,00
<b>Emprunts</b>	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	198 267 475,01	323 483 603,92

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	126,41	790,56
Produits sur actions et valeurs assimilées	5 854 021,58	8 015 833,31
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>5 854 147,99</b>	<b>8 016 623,87</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	32 702,04
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0,00</b>	<b>32 702,04</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>5 854 147,99</b>	<b>7 983 921,83</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	3 763 209,72	4 936 720,21
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>2 090 938,27</b>	<b>3 047 201,62</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-609 862,96	-776 875,27
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>1 481 075,31</b>	<b>2 270 326,35</b>

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

## Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

## Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

## Affectation des sommes distribuables

Part AC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part NC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part KC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

## Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

### Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
AC	FR0012020741	2,35 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0% dont frais de fonctionnement et autres services : 0%	Actif net
IC	FR0012020758	1,15 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0% dont frais de fonctionnement et autres services : 0%	Actif net
NC	FR0012020766	0,15 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0% dont frais de fonctionnement et autres services : 0%	Actif net
KC	FR0013311933	1,3 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0% dont frais de fonctionnement et autres services : 0%	Actif net

### Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
AC	FR0012020741	Néant
IC	FR0012020758	Néant
NC	FR0012020766	Néant
KC	FR0013311933	Néant

Le prospectus ne prend pas en compte la nouvelle présentation FROG des frais de gestion, qui décompose les frais de gestion financière des frais de fonctionnement et autres services, de ce fait les pourcentages apparaissent à 0%.

### Commission de surperformance

#### Part FR0012020741 AC

20% TTC de la performance annuelle du CP au-delà de la performance de l'indice composite (70% Cac All Tradable Net Return (dividendes réinvestis) + 30% Euro

Stoxx Total Market Index Net Return dividendes réinvestis) même si cette performance est négative. Une période de attrapage des éventuelles sousperformances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

(2) Elle est calculée sur une base nette de tous coûts.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un

actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Ces indices sont des indices dividendes et intérêts réinvestis.

Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, même si la performance du fonds est négative.

(3) Durant toute la durée de vie de l'OPCVM, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles depuis la dernière date de cristallisation.

(4) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de 100% de la provision de surperformance existante.

(5) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(6) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

#### **Part FR0012020758 IC**

20% TTC de la performance annuelle du CP au-delà de la performance de l'indice composite (70% Cac All Tradable Net Return (dividendes réinvestis) + 30% Euro Stoxx Total Market Index Net Return dividendes réinvestis) même si cette performance est négative. Une période de attrapage des éventuelles sousperformances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

(2) Elle est calculée sur une base nette de tous coûts.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Ces indices sont des indices dividendes et intérêts réinvestis.

Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, même si la performance du fonds est négative.

(3) Durant toute la durée de vie de l'OPCVM, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles depuis la dernière date de cristallisation.

(4) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de 100% de la provision de surperformance existante.

(5) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(6) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

#### **Part FR0012020766 NC**

Néant



### **Part FR0013311933 KC**

20% TTC de la performance annuelle du CP au-delà de la performance de l'indice composite (70% Cac All Tradable Net Return (dividendes réinvestis) + 30% Euro Stoxx Total Market Index Net Return dividendes réinvestis) même si cette performance est négative. Une période de attrapage des éventuelles sousperformances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

(2) Elle est calculée sur une base nette de tous coûts.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Ces indices sont des indices dividendes et intérêts réinvestis.

Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, même si la performance du fonds est négative.

(3) Durant toute la durée de vie de l'OPCVM, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles depuis la dernière date de cristallisation.

(4) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de 100% de la provision de surperformance existante.

(5) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(6) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

#### Notes relatives à l'exemple :

\*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

\*\*La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

\*\*\*La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

#### Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

## Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
10€ pour les actions négociées en France, Belgique, Pays-Bas et 20 € TTC pour les autres pays, frais maximum OPC : Max 150 € HT Futures : 2 € / lot HT Options, 0,40 % Mini 10 € HT Obligations, titres de créances, titres de créances à court terme : 55 Ht Max Prélèvement sur chaque transaction		100	

## Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

### Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

#### Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

#### Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

#### Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

#### Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

#### Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

#### Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

#### Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

## Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

## Description des garanties reçues ou données

#### Garantie reçue :

Néant

#### Garantie donnée :

Néant

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>323 074 910,00</b>	<b>536 088 496,04</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	24 502 494,33	43 622 820,56
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-172 149 118,70	-148 237 047,90
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	36 887 847,00	20 393 039,44
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-49 554 166,01	-24 838 536,72
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-394 284,93	-461 440,95
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	33 336 195,33	-106 539 622,09
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	28 565 272,39	-4 770 922,94
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-4 770 922,94	101 768 699,15
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 090 938,27	3 047 201,62
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>197 794 815,29</b>	<b>323 074 910,00</b>

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE D'INSTRUMENT**

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
Obligations et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de créances		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a l'achat		
<b>TOTAL Operations contractuelles a l'achat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
Cessions		
<b>TOTAL Cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a la vente		
<b>TOTAL Operations contractuelles a la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS BILAN</b>		
Opérations de couverture		
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres opérations		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	9 543 249,91	4,82	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	9 543 249,91	4,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	<b>Devise 1</b>	<b>%</b>	<b>Devise2</b>	<b>%</b>	<b>Devise 3</b>	<b>%</b>	<b>Autre(s)</b>	<b>%</b>
	<b>DKK</b>	<b>DKK</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>GBP</b>		<b>devise(s)</b>	
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	3 210 332,17	1,62	3 175 734,04	1,61	1 626 835,34	0,82	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SONGROUPE**

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

**TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice</b>						
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>	<b>Crédits d'impôt totaux</b>	<b>Crédits d'impôt unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice</b>				
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat</b>	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 481 075,31	2 270 326,35
<b>Total</b>	<b>1 481 075,31</b>	<b>2 270 326,35</b>

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>B1 PART CAPI KC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	84 836,45	68 124,95
<b>Total</b>	<b>84 836,45</b>	<b>68 124,95</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>C1 PART CAPI AC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-73 576,02	-346 138,45
<b>Total</b>	<b>-73 576,02</b>	<b>-346 138,45</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
<b>C2 PART CAPI IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 046 885,71	1 533 912,96
<b>Total</b>	<b>1 046 885,71</b>	<b>1 533 912,96</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
<b>C3 PART CAPI NC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	422 929,17	1 014 426,89
<b>Total</b>	<b>422 929,17</b>	<b>1 014 426,89</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-14 084 618,36	-4 503 636,63
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-14 084 618,36</b>	<b>-4 503 636,63</b>

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>B1 PART CAPI KC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-632 508,80	-134 032,36
<b>Total</b>	<b>-632 508,80</b>	<b>-134 032,36</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>C1 PART CAPI AC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-5 260 278,70	-1 172 371,09
<b>Total</b>	<b>-5 260 278,70</b>	<b>-1 172 371,09</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>C2 PART CAPI IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-6 750 683,01	-2 463 519,36
<b>Total</b>	<b>-6 750 683,01</b>	<b>-2 463 519,36</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>C3 PART CAPI NC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 441 147,85	-733 713,82
<b>Total</b>	<b>-1 441 147,85</b>	<b>-733 713,82</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURSDS CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
30/09/2020	B1 PART CAPI KC	28 830 054,42	164 114,9699	175,66	0,00	0,00	0,00	2,34
30/09/2020	C1 PART CAPI AC	116 234 443,97	677 138,1617	171,65	0,00	0,00	0,00	1,12
30/09/2020	C2 PART CAPI IC	167 227 277,36	911 716,8579	183,42	0,00	0,00	0,00	2,52
30/09/2020	C3 PART CAPI NC	104 059 663,73	490 270,00	212,24	0,00	0,00	0,00	10,10
31/12/2020	B1 PART CAPI KC	31 337 822,26	163 329,8221	191,86	0,00	0,00	0,00	3,68
31/12/2020	C1 PART CAPI AC	126 004 380,85	673 862,7084	186,98	0,00	0,00	0,00	3,12
31/12/2020	C2 PART CAPI IC	184 194 208,68	919 091,0375	200,40	0,00	0,00	0,00	3,92
31/12/2020	C3 PART CAPI NC	109 404 894,26	470 570,00	232,49	0,00	0,00	0,00	5,09
31/12/2021	B1 PART CAPI KC	23 301 324,06	107 935,5778	215,88	0,00	0,00	0,00	11,39
31/12/2021	C1 PART CAPI AC	119 851 116,97	575 676,8403	208,19	0,00	0,00	0,00	8,92
31/12/2021	C2 PART CAPI IC	277 836 301,20	1 230 310,2763	225,82	0,00	0,00	0,00	12,23
31/12/2021	C3 PART CAPI NC	115 099 753,81	434 970,00	264,61	0,00	0,00	0,00	16,80
30/12/2022	B1 PART CAPI KC	9 615 011,59	56 858,5267	169,10	0,00	0,00	0,00	-1,15
30/12/2022	C1 PART CAPI AC	83 904 373,63	519 918,2759	161,37	0,00	0,00	0,00	-2,92
30/12/2022	C2 PART CAPI IC	176 783 779,99	997 889,0942	177,15	0,00	0,00	0,00	-0,93
30/12/2022	C3 PART CAPI NC	52 771 744,79	251 690,00	209,66	0,00	0,00	0,00	1,11
29/12/2023	B1 PART CAPI KC	8 876 840,71	49 013,1692	181,11	0,00	0,00	0,00	-11,17
29/12/2023	C1 PART CAPI AC	74 065 198,34	433 032,8978	171,03	0,00	0,00	0,00	-12,31
29/12/2023	C2 PART CAPI IC	94 697 678,01	498 346,0389	190,02	0,00	0,00	0,00	-11,44
29/12/2023	C3 PART CAPI NC	20 155 098,23	88 730,00	227,15	0,00	0,00	0,00	-11,47



## SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
<b>B1 PART CAPI KC</b>		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	3 731,65270	691 775,22
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-11 577,01020	-2 140 174,08
Solde net des Souscriptions/Rachats	-7 845,35750	-1 448 398,86
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>49 013,16920</b>	

	En quantité	En montant
<b>C1 PART CAPI AC</b>		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	113 731,31670	20 157 776,60
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-200 616,69480	-34 318 444,41
Solde net des Souscriptions/Rachats	-86 885,37810	-14 160 667,81
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>433 032,89780</b>	

	En quantité	En montant
<b>C2 PART CAPI IC</b>		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	16 484,48460	3 160 606,01
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-516 027,53990	-97 890 518,01
Solde net des Souscriptions/Rachats	-499 543,05530	-94 729 912,00
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>498 346,03890</b>	

	En quantité	En montant
<b>C3 PART CAPI NC</b>		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	2 150,00000	492 336,50
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-165 110,00000	-37 799 982,20
Solde net des Souscriptions/Rachats	-162 960,00000	-37 307 645,70
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>88 730,00000</b>	

## COMMISSIONS

	<b>En montant</b>
<b>B1 PART CAPI KC</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	18,85
Montant des commissions de souscription perçues	18,85
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	18,85
Montant des commissions de souscription rétrocedées	18,85
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
<b>C1 PART CAPI AC</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
<b>C2 PART CAPI IC</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
<b>C3 PART CAPI NC</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00

	<b>En montant</b>
<b>C3 PART CAPI NC</b>	
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	<b>29/12/2023</b>
FR0013311933 B1 PART CAPI KC	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	1,30
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	130 924,04
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	<b>29/12/2023</b>
FR0012020741 C1 PART CAPI AC	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	2,35
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	2 113 117,58
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	<b>29/12/2023</b>
FR0012020758 C2 PART CAPI IC	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	1,15
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	1 466 753,45
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	<b>29/12/2023</b>
FR0012020766 C3 PART CAPI NC	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	0,15
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	52 414,65
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

**CREANCES ET DETTES**

	<b>Nature de débit/crédit</b>	<b>29/12/2023</b>
Créances	SRD et règlements différés	54 351,56
<b>Total des créances</b>		<b>54 351,56</b>
Dettes	SRD et règlements différés	232 109,76
Dettes	Frais de gestion	240 549,96
<b>Total des dettes</b>		<b>472 659,72</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>-418 308,16</b>

## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
<b>PORTEFEUILLE</b>	<b>188 669 873,54</b>	<b>95,39</b>
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	188 669 873,54	95,39
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	0,00	0,00
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
<b>OPERATIONS CONTRACTUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
<b>CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>54 351,56</b>	<b>0,03</b>
<b>OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>-472 659,72</b>	<b>-0,24</b>
<b>CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
<b>BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS</b>	<b>9 543 249,91</b>	<b>4,82</b>
DISPONIBILITES	9 543 249,91	4,82
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
<b>ACTIF NET</b>	<b>197 794 815,29</b>	<b>100,00</b>

**PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées</b>			<b>188 669 873,54</b>	<b>95,39</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>			<b>188 669 873,54</b>	<b>95,39</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)</b>			<b>188 669 873,54</b>	<b>95,39</b>
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>14 927 959,50</b>	<b>7,55</b>
BE0003739530 UCB	EUR	138 500	10 927 650,00	5,53
BE0974293251 ANHEUSER-BUSCH INBEV	EUR	68 475	4 000 309,50	2,02
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>3 175 734,04</b>	<b>1,61</b>
CH0012032048 ROCHE HOLDING BJ	CHF	12 090	3 175 734,04	1,61
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>19 789 719,03</b>	<b>10,01</b>
DE0005313704 CARL ZEISS MEDITEC	EUR	6 050	597 982,00	0,30
DE0005677108 ELMOS SEMICONDUCTOR	EUR	16 991	1 257 334,00	0,64
DE0006219934 JUNGHEINRICH	EUR	46 653	1 549 812,66	0,78
DE0006452907 NEMETSCHEK	EUR	42 007	3 296 709,36	1,67
DE0007164600 SAP	EUR	33 776	4 711 076,48	2,39
DE000A1PHFF7 HUGO BOSS NOM.	EUR	12 000	809 520,00	0,41
DE000KGX8881 KION GROUP	EUR	35 439	1 370 426,13	0,69
DE000SHL1006 SIEMENS HEALTHINEERS	EUR	83 600	4 397 360,00	2,22
DE000SYM9999 SYMRISE	EUR	18 060	1 799 498,40	0,91

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>3 210 332,17</b>	<b>1,62</b>
DK0010272632 GN STORE NORD	DKK	79 850	1 840 385,03	0,93
DK0061802139 ALK ABELLO CL.B	DKK	100 905	1 369 947,14	0,69
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>119 524 509,62</b>	<b>60,43</b>
FR0000031577 VIRBAC	EUR	4 310	1 549 445,00	0,78
FR0000035164 BENETEAU	EUR	231 061	2 883 641,28	1,46
FR0000044448 NEXANS	EUR	19 800	1 569 150,00	0,79
FR0000050809 SOPRA STERIA GROUP	EUR	94 000	18 593 200,00	9,41
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL	EUR	2 200	4 221 360,00	2,13
FR0000052680 OENEO	EUR	307 011	3 960 441,90	2,00
FR0000054470 UBISOFT ENTERTAINMENT	EUR	137 015	3 166 416,65	1,60
FR0000063737 AUBAY	EUR	32 075	1 335 923,75	0,68
FR0000073298 IPSOS	EUR	19 636	1 114 343,00	0,56
FR0000074148 ASSYSTEM	EUR	20 683	1 023 808,50	0,52
FR0000120073 AIR LIQUIDE	EUR	26 800	4 720 016,00	2,39
FR0000120578 SANOFI	EUR	77 030	6 914 212,80	3,50
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	16 000	11 737 600,00	5,93
FR0000121220 SODEXO	EUR	59 400	5 917 428,00	2,99
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA	EUR	19 928	3 618 924,80	1,83
FR0000121709 SEB	EUR	24 000	2 712 000,00	1,37



Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	26 045	4 734 460,10	2,39
FR0000124570 PLASTIC OMNIUM	EUR	147 110	1 765 320,00	0,89
FR0000125338 CAPGEMINI	EUR	35 035	6 612 856,25	3,34
FR0004527638 EXEL INDUSTRIES	EUR	49 800	2 689 200,00	1,36
FR0005691656 TRIGANO	EUR	16 125	2 391 337,50	1,21
FR0006174348 BUREAU VERITAS	EUR	356 000	8 141 720,00	4,12
FR0010220475 ALSTOM REGROUPT	EUR	56 000	682 080,00	0,34
FR0010307819 LEGRAND	EUR	19 747	1 858 192,70	0,94
FR0010386334 CLARIANE SE	EUR	229 151	550 879,00	0,28
FR0010485268 FONTAINE PAJOT	EUR	11 093	1 270 148,50	0,64
FR0011476928 FNAC DARTY	EUR	27 307	750 942,50	0,38
FR0012435121 ELIS	EUR	215 861	4 077 614,29	2,06
FR0013227113 SOITEC REGROUPEMENT	EUR	20 410	3 302 338,00	1,67
FR0013280286 BIOMERIEUX	EUR	28 440	2 861 064,00	1,45
FR0013326246 UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD UNIT	EUR	20 000	1 338 400,00	0,68
FR0013357621 WAVESTONE	EUR	24 873	1 460 045,10	0,74
<b>TOTAL ROYAUME UNI</b>			<b>1 626 835,34</b>	<b>0,82</b>
GB0009633180 DECHRA PHARMACEUTICALS	GBP	36 600	1 626 835,34	0,82
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>2 616 624,90</b>	<b>1,32</b>
IE0004906560 KERRY GROUP CL.A	EUR	33 265	2 616 624,90	1,32

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>5 999 142,08</b>	<b>3,03</b>
IT0003115950 DE LONGHI	EUR	138 504	4 227 142,08	2,13
IT0004764699 BRUNELLO CUCINELLI	EUR	20 000	1 772 000,00	0,90
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>17 799 016,86</b>	<b>9,00</b>
NL0000009538 KONINKLIJKE PHILIPS	EUR	351 000	7 400 835,00	3,74
NL0012169213 QIAGEN	EUR	25 915	1 021 051,00	0,52
NL00150001Q9 STELLANTIS	EUR	443 468	9 377 130,86	4,74